

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 AOUT 2021

Conseillers en exercice : 6

PRESENTS : MM. PERRIN François, BAILLY Emmanuel, ROUX Jean-Paul,
Mme VANDROUX Laurence, M. GIRARDET Charles, M. GAUTHIER Arnaud

Conseillers présents : 6

Date de convocation :
25/08/2021

SECRETARE DE SEANCE : M. GAUTHIER Arnaud

Date d'affichage :
07/09/2021

L'an deux mille vingt-et-un le trente et un août à 20 heures, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le vingt-cinq juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. PERRIN François, Maire.

ORDRE du JOUR

- 1 – Prêt hebdomadaire salle de mairie
- 2 – Travaux « pluvial »
- 3 – Point d'information et d'échange sur :
 - Station assainissement
 - Bilan circulation stationnement
 - Travaux engagés non terminés
- 4 – Autorisation manifestation festive dans les locaux municipaux
- 5 – Autres questions

* * *

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1 – Prêt hebdomadaire salle de mairie

Mme BORDREUIL Anne-Claire demande si la commune aurait un local à lui prêter pour déposer son pain tous les lundis de 18h à 20h afin de cesser la livraison à domicile.
Considérant cette activité comme un service à la population, le conseil accepte pour la dépanner pendant une année maximum, de lui mettre à disposition la salle de la mairie.
Elle sera prêtée sans chauffage et devra être rendue dans l'état qu'elle a été prise.

Information de dernière minute : le dépôt de pain se fera dans le hall d'entrée de la mairie qui paraît suffisamment grand pour cette activité.

2 – Travaux « pluvial »

Un problème récurrent du réseau d'eau pluvial rue de la Cuisance est à traiter d'urgence car une habitation est régulièrement inondée. M. BAILLY présente une technique qui consiste à recreuser les caniveaux et mettre une grille adaptée au passage des véhicules. Le coût estimé est de 12 000 € HT. Le conseil décide de demander plusieurs devis.

3 – Point d'information et d'échange sur :

- Station assainissement

Lors du nettoyage annuel de la station d'épuration et du pompage des boues par l'entreprise SEFP, il s'est avéré que les drains étaient remplis d'eau. Le nettoyage n'a donc pas pu se faire. Il convient d'attendre pour voir si les terrains sont gorgés d'eau ou s'il y a un autre problème.

- Bilan circulation stationnement

Le conseil municipal est unanime, le parking à l'entrée du village a permis de réguler le stationnement à l'intérieur du village. Le bilan est plutôt positif. Le sens unique sur la RD 339 n'a pas été respecté et ne sera probablement pas reconduit l'année prochaine.

- Travaux engagés non terminés

Eau/assainissement : Une réunion sera organisée pour l'implantation des coffrets.

4 – Autorisation manifestation festive dans les locaux municipaux

A la demande d'habitants du village qui souhaitent louer la salle communale pour la fête de leur mariage l'année prochaine, le conseil municipal, après avoir examiné la complexité de rédiger un règlement d'accès, confirme le règlement en vigueur ; pas d'évènement festif en soirée dans les propriétés communales.

Les apéritifs et repas en journée restent possibles.

5 – Autres questions

Altercation :

Le maire fait état d'une altercation d'un habitant avec un adjoint, ce dernier a déposé plainte en gendarmerie. Le conseil déplore cette situation et demande aux habitants de venir exposer les problèmes en mairie et non pas dans la rue.

Urbanisme / Déclaration de travaux :

Le Maire rappelle que tous les travaux sur les habitations ou sur les terrains situés aux Planches, site classé, sont soumis à autorisation de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Jura et/ou de la DREAL.

Les documents déclaratifs sont disponibles en mairie.

Plusieurs constructions et aménagements ayant été réalisés sans demande préalable, le maire est dans l'obligation de rappeler la loi par courrier recommandé avec accusé de réception puis de donner suite en dressant un procès-verbal à transmettre aux autorités.

Croix dégradée sur le territoire de La Châtelaine :

Le Maire informe le conseil qu'il a contacté le maire de La Châtelaine afin de trouver une solution pour remettre en état la croix qui surplombe le village.

Fête des Planches :

Suite aux contraintes sanitaires en vigueur (pass sanitaire obligatoire), la fête des Planches est annulée pour cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le secrétaire de séance : GAUTHIER Arnaud

AG  2